

REGIME INDEMNITAIRE 2013

des personnels administratifs et techniques de catégorie C et B

Administration Centrale

Le Taux Moyen d'Objectif (TMO)

Le taux moyen d'objectif est déterminé annuellement par corps et grade pour chaque filière d'emploi et réparti entre différentes primes en fonction des corps et grade et affectations géographiques des agents.

En 2013, en raison du calendrier de gestion, il n'y aura pas de modulation du TMO tous les agents percevront le taux moyen.

Grades	TMO 2013	TMO 2012	Différence 2012/2013 + 2 %	Primes versées mensuellement de janvier à novembre 2013 sur la base du TMO 2012		Total TMO versé sur la paie de décembre 2013
				Prime de rendement mensuelle	IAT ou IFTS mensuelle	
			①	②	③	①+②+③
SA CE	9556	9369	187	351,33	429,41	967,74
SA CS	8939	8764	175	328,66	401,66	905,32
SA CN	7473	7327	146	280,88	329,75	756,63
AAP 1 - ATP 1	6692	6561	131	262,41	284,33	677,74
AAP 2 - ATP 2	6081	5962	119	238,41	258,41	615,82
AA 1 - AT 1 et AA 2 - AT 2	5364	5259	105	210,33	227,91	543,24

La réserve d'objectif (RO)

Selon les dispositions des instructions ministérielles, la réserve d'objectif concerne les agents affectés en administration centrale et en services déconcentrés. Elle :

- facilite la mobilité des agents d'une direction à une autre
- valorise le travail accompli pendant l'année par les équipes
- valorise le travail accompli par un agent particulièrement sollicité au cours de l'année.

Grades	Montant moyen		Montant maximum		Montant individuel à titre exceptionnel	
	Police	Gendarmerie	Police	Gendarmerie	Police	Gendarmerie
SA CE	480	740	990	1090	1240	1340
SA CS	480	690	990	1040	1240	1290
SA CN	480	640	990	990	1240	1240
AAP 1 - ATP 1	480	590	990	940	1240	1190
AAP 2 - ATP 2	480	590	990	940	1240	1190
AA 1 - AT 1 et	480	590	990	940	1240	1190